

# CAHIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## Assemblée générale annuelle

des membres du Syndicat des producteurs de  
chèvres du Québec

et

des producteurs visés par le Plan conjoint des  
producteurs de chèvres du Québec



Syndicat des  
producteurs de  
chèvres du Québec

2015  
2016

Le 25 novembre 2016  
Motel Blanchet  
Drummondville



## TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION .....	1
PROJET D'ORDRE DU JOUR .....	3
PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 30 OCTOBRE 2015 .....	5
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016 .....	18
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2015-2016 .....	23
ÉTATS FINANCIERS .....	24
RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE .....	34
ACRONYMES UTILISÉS.....	36
NOTES .....	37





Le 4 novembre 2016

## 1. AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. L'assemblée se tiendra comme suit :

**Date :** Le 25 novembre 2016

**Heure :** Inscription : 12 h 30  
AGA : de 13 h à 14 h 10 – reprise de 15 h 25 à 16 h

**Endroit :** Motel Blanchet, salle La Favorite  
225, boul. Saint-Joseph Ouest  
Drummondville, Qc J2E 1A9  
(Sortie 177 de l'autoroute 20)

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de cette assemblée.

## 2. AVIS DE CONVOCATION AUX PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

Par la présente, vous êtes convoqués à l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec qui se tiendra comme suit :

**Date :** Le 25 novembre 2016

**Heure :** Inscription : 12 h 30  
AGA : de 14 h 15 à 15 h 25

**Endroit :** Motel Blanchet, salle La Favorite

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de cette assemblée.

Au cours de cette assemblée, vous serez invités à adopter la création d'un comité de travail ayant pour mandat d'analyser toutes les avenues possibles de restructuration du secteur caprin dans le cadre duquel la suspension de la contribution générale de 300 \$ pour la durée des travaux du comité sera recommandée.

Veuillez noter que, suivant les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, les sociétés, pour pouvoir exercer leurs deux droits de vote comme prévu au Règlement général du Syndicat, ne peuvent mandater un tiers et doivent être représentées par leurs seuls associés. De plus, nous vous rappelons que les producteurs en société par actions ne comptant qu'un seul actionnaire et les producteurs individuels ne bénéficient que d'un droit de vote, les producteurs individuels ne pouvant pas donner procuration à un tiers.

Votre présence à ces deux assemblées est primordiale afin d'assurer votre participation aux décisions qui permettront le développement de l'ensemble de la production caprine. **Veillez SVP confirmer votre présence par courriel à : [chevres@upa.qc.ca](mailto:chevres@upa.qc.ca).**

N'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat si vous avez quelque question que ce soit.

Veillez accepter nos meilleures salutations.



Maude Caron  
Présidente

### RAPPEL : PROCÉDURE POUR DÉPOSER LES RÉOLUTIONS

- ➔ Les producteurs doivent déposer, par écrit au bureau du Syndicat, toutes les résolutions qu'ils désirent discuter le jour de l'assemblée, et ce, **au moins 10 jours** avant l'événement.
- ➔ Avec motifs raisonnables, une résolution peut être déposée avant 9 h le matin même de l'assemblée.
- ➔ Une résolution doit concerner l'ensemble des producteurs.

# PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le 25 novembre 2016

Motel Blanchet, Drummondville

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC		
12 h 30	Inscription	
13 h	1. Ouverture de l'assemblée	
	2. Nomination d'un président d'assemblée	VOTE
	3. Présentation et adoption des procédures d'assemblées délibérantes	VOTE
	4. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour	VOTE
	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat tenue le 30 octobre 2015	VOTE
13 h 25	6. Présentation et adoption du rapport d'activités 2015-2016	
	7. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2015-2016 7.1 Nomination d'un auditeur externe pour 2016-2017	VOTE
13 h 45	8. Allocution de M. Marcel Groleau, président de l'UPA	
	Ajournement de l'AGA des membres du SPCQ	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC		
14 h 15	A. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	
	B. Nomination d'un président d'assemblée	VOTE
	C. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour	VOTE
	D. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 octobre 2015	VOTE
	E. Présentation du rapport des activités 2015-2016	VOTE
	F. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2015-2016 : F.1 Nomination d'un auditeur externe pour 2016-2017	VOTE
14 h 30	G. Rapport des assemblées générales des catégories de producteurs : lait, boucherie, mohair	
	H. Nomination des représentants pour les postes vacants des comités	VOTE
14 h 50	I. Comité de travail sur la structure du Syndicat : I.1 Mandat et échéance de travail	VOTE

	I.2 Nomination des membres I.3 Suspension de l'article 1 du règlement sur les contributions (300 \$)	
15 h 20	J. Divers	
	K. Levée de l'assemblée générale du Plan conjoint	

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC		
15 h 25	9. Élection des administrateurs : Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs. Postes en élection : 9.1 Présidence (actuellement occupé par Maude Caron) 9.2 Représentant de la région 1 (actuellement occupé par Bernard Petit)	VOTE
15 h 45	10. Étude des résolutions, s'il y a lieu	
	11. Divers	
	12. Levée de l'assemblée générale annuelle du Syndicat	



# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 30 octobre 2015

Hôtel & Suites Le Dauphin, Drummondville

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

### ACCUEIL ET INSCRIPTION

72 personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 30 octobre 2015, dont 58 producteurs de chèvres ainsi que 14 intervenants ou non-membres.

### **1. OUVERTURE DE L'AGA PAR LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT**

Le président, M. Bernard Petit, procède à l'ouverture de l'AGA et souhaite la bienvenue aux producteurs et invités à cette assemblée. Il indique que le conseil d'administration a recommandé à sa dernière rencontre préparatoire à l'AGA la nomination d'un président d'assemblée, considérant que cette rencontre portera sur le plan de restructuration du Syndicat. Le conseil a recommandé monsieur Guy des Rosiers, coordonnateur à la Direction communications et vie syndicale. M. des Rosiers a accompagné les membres du Syndicat dans le travail qui a mené au plan de restructuration.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Douglas Brook et appuyée par Mme Fabiola Clair, M. Guy des Rosiers est désigné président d'assemblée.

### **2. PRÉSENTATION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Avec l'accord de l'auditoire, M. Guy des Rosiers suggère l'adoption des procédures de l'assemblée de l'UPA après en avoir fait la lecture plutôt que dans le cahier.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maurice Richard et appuyée par M. Dominique Brie, il est résolu à l'unanimité d'accepter les procédures d'assemblée sans en faire la lecture.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

M. des Rosiers demande à M. Louis Ménard, secrétaire général par intérim, de procéder à la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Maegerli et appuyée par M. Maurice Richard, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'avis de convocation.

M. des Rosiers procède à la lecture de l'ordre du jour de l'AGA des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec ainsi que de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Yves Côté, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour des deux assemblées.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DU 24 OCTOBRE 2014 ET DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU 10 AVRIL 2015**

M. Louis Ménard fait la lecture du procès-verbal de l'AGA du 24 octobre ainsi que de l'AGS du 10 avril 2015.

Mme Fabiola Clair demande de corriger à la page 13 du compte rendu au point *Élection des membres du comité de mise en marché et nomination d'un coordonnateur* le nom de Stéphanie Béliveau plutôt que Clair Fabiola. Corriger à la page 17, au point 4, Anass Soussi au lieu d'Anass Stacy. Corriger à la page 22, dans la section *Rapport des ateliers boucherie*, Rosaire Houde plutôt que Rosaire Houle.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvia Maegerli et appuyée par M. Raynald Dubé, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de l'AGA et de l'AGS des 24 octobre 2014 et 10 avril 2015 avec les corrections demandées.

#### **5. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015**

M. Guy des Rosiers demande à M. Ménard de présenter les faits saillants du rapport d'activités.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Rosaire Houde et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2014-2015.

#### **6. ALLOCUTION DE M. MARCEL GROLEAU, PRÉSIDENT DE L'UPA**

M. Petit souhaite la bienvenue à M. Marcel Groleau et l'invite à prendre la parole. M. Groleau explique qu'il a eu une rencontre avec l'ancien président du Syndicat, M. Stacy Patry, à l'automne 2014. Ce dernier a eu une rencontre avec l'UPA pour demander l'appui de l'aide aux groupes de l'UPA afin de revoir la structure du Syndicat des producteurs de chèvres. L'UPA a dégagé les ressources nécessaires à la DREPA et à la Direction de la vie syndicale et des affaires juridiques pour appuyer le Syndicat dans son plan de restructuration. Pour l'UPA, les décisions reviennent aux producteurs de chèvres. L'UPA accompagne et conseille le Syndicat dans ses démarches.

M. Groleau a rappelé que l'UPA était impliquée dans plusieurs dossiers importants, notamment le projet de loi sur le bien-être animal. L'UPA a déposé un mémoire en commission parlementaire après avoir consulté l'ensemble des groupes spécialisés dans les productions animales.

Le dossier des pesticides, notamment la présence de résidus de pesticides dans les cours d'eau agricoles et l'intention du MDDELLC d'imposer des règles plus sévères dans l'utilisation des pesticides préoccupe l'UPA qui craint que ces nouvelles exigences imposent des contraintes administratives aux producteurs.

L'accord de partenariat transpacifique a ramené l'importance d'exiger de la part du gouvernement fédéral un meilleur contrôle des importations aux frontières. La réciprocité des normes et le contrôle aux douanes demeurent des enjeux cruciaux pour les producteurs puisqu'à terme, c'est la compétitivité des entreprises agricoles qui est en jeu.

M. Groleau informe que l'UPA fait des représentations auprès du MAPAQ afin que le ministère reconduise le programme PAFRAPD. Le MAPAQ a informé l'UPA qu'il reconduira le programme, cependant les aides seront allouées à la réalisation de projets et ne fiancera plus du temps de ressources humaines.

Le Conseil québécois de l'horticulture a dû mettre fin à ses activités à la suite de ces nouvelles modalités administratives.

M. Groleau rappelle aux producteurs que le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec dispose d'un outil extraordinaire avec le plan conjoint des producteurs de chèvres qui accorde aux producteurs les pouvoirs de la mise en marché collective. Certains pourraient être tentés de se retirer du plan conjoint, cependant les producteurs doivent être conscients qu'ils se priveraient ainsi d'un pouvoir de négociation avec les acheteurs qui en l'absence d'un plan conjoint pourraient décider de dicter à leur guise les conditions de mise en marché.

M. Groleau salut le travail des administrateurs qui a été réalisé par le Syndicat depuis le printemps dernier et assure le soutien de l'UPA dans la poursuite des actions que seront réalisées pour la réalisation du plan de restructuration du Syndicat.

## **7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2014-2015 ET NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR 2015-2016**

M. Guy des Rosiers invite M. Sylvain Boulerice, chef comptable au Service des finances de l'UPA et responsable de la comptabilité du SPCQ, à présenter les états financiers en expliquant les résultats et le bilan au 31 juillet 2015.

Il souligne que l'année 2015 a enregistré un déficit de 29 522 \$, comparativement à l'année 2014 qui a connu un excédent de 9 111 \$.

M. Petit remercie M. Boulerice.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Dominique Brie et appuyée par Mme Marie-Chantal Bessette, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2014-2015.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Maude Caron et appuyer par M. Bernard Petit, il est résolu à l'unanimité de libérer M. Sylvain Boulerice.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Maude Caron et appuyée par M. Bernard Petit, il est résolu à l'unanimité de reconduire la firme Beauregard & Breault comme auditeur pour l'année 2015-2016.

## **Ajournement de l'AGA des membres du SPCQ**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sophie Gascon et appuyée par Mme Marie-Chantal Bessette, il est résolu à l'unanimité d'ajourner l'AGA des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

### A. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Rosaire Houde, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

### B. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION, DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 30 OCTOBRE 2015

M. Guy des Rosiers rappelle aux participants que l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été présentés lors de la lecture de l'AGA des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec et demande de reconduire le vote.

### C. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015 RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PLAN CONJOINT

Le rapport d'activités a été précédemment présenté lors de l'AGA des membres du SPCQ.

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE** par M. Rosaire Houde et appuyée par Mme Sylvia Maegerli, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités dans le cadre du plan conjoint.

### D. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2014-2015 AINSI QUE LA NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR 2014-2015

Les états financiers ont déjà été présentés et adoptés précédemment ainsi que la nomination d'un auditeur pour l'année 2014-2015.

M. Guy des Rosiers propose de reconduire le vote adopté lors de l'AGA des membres du SPCQ.

### E. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

M. Guy des Rosiers rappelle que le conseil d'administration a adopté, le 20 août 2015, une série d'orientations en lien avec le plan de restructuration du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec favorisant une plus grande autonomie des comités de mise en marché et un Syndicat fort et uni. Le Syndicat a fait parvenir aux producteurs les grandes lignes du plan de restructuration dans l'édition spéciale de l'Info-Net chèvres du 30 septembre 2015.

La mise en œuvre du plan de restructuration requiert que l'AGA adopte des modifications à ses règlements qui seront par la suite acheminés à la régie des marchés agricoles pour approbation.

Le conseil d'administration a passé en revue avec M<sup>e</sup> Nancy Lemaire les modifications réglementaires qui seront présentées à l'AGA pour acceptation.

M. des Rosiers invite M<sup>e</sup> Lemaire à présenter les amendements qui devront faire l'objet des modifications.

➤ **Présentation et adoption du Règlement général à titre de règles de régie interne de l'office**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Rosaire Houde et appuyée par Mme Sophie Gascon, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M<sup>e</sup> Lemaire fait la lecture de cette résolution.

Sur proposition de Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Christian Dubé, il est proposé d'amender l'article 10 «Vote et procédure» alinéa C et de remplacer «10 membres ou producteurs» par «5 membres ou producteurs». L'amendement est accepté à la majorité.

M. Guy des Rosiers demande aux délégués si d'autres modifications à la résolution principale sont demandées.

Sur proposition de Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu de reporter le vote après l'adoption des autres règlements.

Le vote est demandé sur la résolution principale comme amendée. La résolution est acceptée unanimement.

➤ **Présentation et adoption du Règlement sur le droit de vote aux assemblées des producteurs de chèvres du Québec**

Sur proposition de Mme Stéphanie Béliveau et appuyée par M. Christian Dubé, il est proposé d'amender l'article 4 de cette résolution et de remplacer «10 jours avant la tenue de l'assemblée» par «5 jours avant l'assemblée». Le vote est demandé et l'amendement est rejeté à 20 contre 16.

Sur proposition de Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Christian Dubé, il est proposé d'amender l'article 4 de cette résolution et de remplacer «10 jours avant l'assemblée» par «48 heures avant l'assemblée». Le vote est demandé et l'amendement est accepté à la majorité.

Le vote est demandé sur la proposition principale tel qu'amendé. La résolution est acceptée à l'unanimité.

➤ **Présentation pour adoption des modifications au Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Christian Dubé et appuyée par M. Guillaume Bouchard, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M<sup>e</sup> Nancy Lemaire fait la lecture de cette résolution.

Le vote est pris. La résolution est acceptée à la majorité. Un vote contre.

➤ **Présentation pour adoption des modifications au Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de chèvres**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M<sup>e</sup> Nancy Lemaire fait la lecture de cette résolution.

Le vote est pris. La proposition est acceptée à la majorité. Un vote d'abstention.

➤ **Présentation pour adoption des modifications au Règlement sur le fichier des producteurs de chèvres et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Rosaire Houde et appuyée par M. Douglas Brook, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M<sup>e</sup> Nancy Lemaire fait la lecture de cette résolution.

Le vote est pris. La proposition est acceptée à la majorité. Un vote contre.

## **F. PLAN DE FINANCEMENT**

➤ **Analyse du plan de financement**

Mme Maude Caron informe les producteurs que le conseil d'administration a élaboré un plan de financement triennal pour les trois prochaines années (2016, 2017 et 2018). Le plan de restructuration prévoit que chaque comité de mise en marché administrera son budget pour le développement de son secteur. Toutefois, les dépenses générales du Syndicat devront être financées par l'ensemble des producteurs de chèvres. Le conseil d'administration a établi le budget pour les dépenses générales du Syndicat qui s'élèvera pour la prochaine année à 58 170 \$. Ce budget est indexé en considérant un taux d'inflation annuelle de 2 % pour les deux années suivantes. Le Conseil recommande l'établissement d'une contribution générale fixe de 60 \$ (2016), 65 \$ (2017) et 70 \$ (2018) payable par tous les producteurs de chèvres. Une contribution de 3 \$/tête serait perçue pour les chèvres vendues à l'encan ainsi que pour les chèvres abattues sous inspection fédérale et provinciale.

Selon les informations obtenues par le réseau des encans du Québec et les informations du MAPAQ, plus de 10 200 chèvres sont vendues à l'encan alors que le nombre de chèvres abattues sous inspection fédérale et provinciale s'élèverait à 8 400 chèvres.

Le conseil d'administration a invité les comités de mise en marché à élaborer leur budget et à définir leur mode de financement. Les budgets seront présentés et analysés dans chacun des ateliers.

Au retour des ateliers l'AGA devra voter sur une résolution.

## **G. DISCUSSION EN ATELIER PAR CATÉGORIE DE PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT**

### **Atelier lait**

Mme Karen Potvin de la DREPA présente le rapport d'activités du comité lait. L'offre globale des acheteurs pour l'année 2016 est divulguée, soit 10 500 000 litres, comparativement à 11 000 000 pour 2016. Jean-Philippe Jolin demande une explication sur les causes de la baisse de volume de lait demandé pour l'année 2016. Une compétition forte sur le marché de l'alimentation explique en somme la baisse du volume demandé. Mme Marie Vaillancourt confirme aux producteurs de lait que les contrats de lait seront envoyés vers la mi-décembre.

Mme Sylvie Girard a présenté l'état d'avancement des négociations pour le renouvellement de la Convention de la mise en marché du lait avec les acheteurs. Le comité lait indique que le thermographe sera, dans le futur, une requête de la part des acheteurs.

Le budget du comité lait a été présenté aux producteurs de lait par Mme Maude Caron. Le budget prévoit des produits pour les années 2016 et 2017 de 125 000 et 135 000 \$ ainsi que des charges de 123 100 \$ et 124 600 pour les années 2016 et 2017.

Mme Caroline Brunelle de Valacta présente son projet de recherche sur l'utilisation de l'infrarouge pour déterminer la composition du lait de chèvre.

Mme Sylvie Girard présente la résolution sur la gestion globale. La résolution est proposée par Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Jean-Philippe Jolin. La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Élection des membres du comité de mise en marché et nomination d'un coordonnateur**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité que M. Armand Plourde et Mme Karen Potvin agissent respectivement à titre de président et de secrétaire pour la période d'élection. Les scrutatrices sont : Mme Vermette et Mme Lalancette.

Le président d'élection procède à la mise en candidature des membres du comité de mise en marché du lait selon les dispositions du règlement.

Le président d'élection fait la lecture des noms des administrateurs dont le mandat est terminé.

Pour un mandat de deux ans :

- ⇒ Le poste occupé par Mme Sylvie Girard (poste 1)
- ⇒ Le poste occupé par Mme Emmanuelle Michaud (poste 3)
- ⇒ Le poste occupé par Mme Marie Vaillancourt (poste producteur transformateur)

Le président d'élection procède à la mise en candidature pour le poste d'administrateur pour le poste 2 pour un mandat de deux ans.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Bernard Petit et appuyée par Mme Sylvia Maegerli, il est proposé de reconduire le poste de Mme Sylvie Girard (poste 1) ainsi que le poste de Mme Marie Vaillancourt au poste de producteur transformateur. Mmes Girard et Vaillancourt acceptent d'être reconduites dans leur poste.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Bernard Petit et appuyée par Mme Vaillancourt, il est proposé M. Clément Caouette en remplacement de Mme Michaud. Monsieur Caouette accepte le poste.

### **Nomination d'un(e) coordonnateur(trice)**

Mme Marie Vaillancourt est nommée par acclamation, coordonnatrice du comité de mise en marché du lait de chèvre pour la prochaine année.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité de fermer la période d'élection.



## **Atelier boucherie**

Mme Christiane Fournier informe les producteurs de chèvres de boucherie qu'elle ne sollicitera pas un nouveau mandat pour la prochaine année. M. Sylvain Caron a présenté le budget pour la prochaine année. Le comité de mise en marché boucherie entend tenir trois rencontres téléphoniques afin de réduire les dépenses qui ont été budgétées à 5 400 \$ pour la prochaine année.

Au chapitre des revenus, le comité propose une contribution de 2 \$ par tête pour les chèvres de boucherie vendues à l'encan ainsi que les chèvres vendues aux abattoirs sous inspection fédérale et provinciale. On estime à 2 800 le nombre de chèvres et chevreaux livrés aux encans/abattoirs, ce qui permettra une entrée de fonds de 5 639 \$.

Les membres de l'atelier boucherie se disent en accord avec le plan de financement présenté par Mme Caron.

Mme Fournier informe qu'un projet pilote de traçabilité d'une durée de six mois est en cours de réalisation pour tester deux types de boucles.

## **Élection des membres du comité de mise en marché et nomination d'un coordonnateur**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bouchard et appuyée par M. Yanick Turgeon, il est résolu à l'unanimité que M. Louis Ménard et Mme Christiane Fournier agissent respectivement à titre de président et de secrétaire pour la période d'élection.

Le président d'élection procède à la mise en candidature des membres du comité de mise en marché boucherie selon les dispositions du règlement.

Le président d'élection fait la lecture des noms des administrateurs dont le mandat est terminé.

Pour un mandat de deux ans :

- ⇒ Le poste occupé par M. Sylvain Caron (poste 1)
- ⇒ Le poste occupé par Mme Christiane Fournier (poste 3)
- ⇒ Le poste occupé par M. Normand Legault (catégorie mohair)

Le président d'élection procède à la mise en candidature pour le poste d'administrateur pour le poste 1 pour un mandat de deux ans.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bouchard et appuyée par Mme Sophie Gascon, il est proposé de reconduire M. Sylvain Caron au poste numéro 1. Monsieur Caron accepte et est élu à l'unanimité.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** Mme Sophie Gascon et appuyée par M. Guillaume Paquet, M. Guillaume Bouchard est proposé pour remplacer Mme Christiane Fournier. Monsieur Bouchard accepte le poste 3 et est élu à l'unanimité.



### **Nomination d'un(e) coordonnateur(trice)**

M. Guillaume Bouchard est nommé par acclamation coordonnateur du comité boucherie.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Sylvain Caron et appuyée par M. Guillaume Paquet, il est résolu à l'unanimité de mettre fin à la période d'élection. Le président déclare la période d'élection terminée.

### **Atelier mohair et cachemire**

Aucun producteur n'était présent à l'assemblée, donc il n'y a pas eu d'atelier.

## **H. PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT**

### **Rapport des ateliers (lait et boucherie)**

Mme Marie Vaillancourt et M. Louis Ménard procèdent respectivement au résumé de l'atelier lait et boucherie. Mme Vaillancourt présente les membres du comité de mise en marché lait :

- ⇒ M. Clément Caouette a été élu en remplacement de Mme Emmanuelle Michaud
- ⇒ Mme Sylvie Girard a été réélue
- ⇒ M. Normand Forgues
- ⇒ M. Dominique Brie

Mme Marie Vaillancourt a été reconduite dans ses fonctions de coordonnatrice du comité lait.

M. Louis Ménard informe l'assemblée que le comité de mise en marché boucherie a analysé le plan de financement et procéder à l'élection des administrateurs.

M. Sylvain Caron a été reconduit dans ses fonctions alors que M. Guillaume Bouchard a été élu en remplacement de Mme Christiane Fournier. M. Bouchard a été élu coordonnateur du comité de mise en marché.

## **I. ADOPTION DES RÉOLUTIONS**

Présentation pour adoption des modifications au règlement modifiant le règlement sur les contributions des producteurs de chèvres du Québec.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Rosaire Houde et appuyée par M. Christian Dubé, il est résolu à l'unanimité d'étudier cette résolution en assemblée. M<sup>e</sup> Nancy Lemaire fait la lecture de cette résolution.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sylvie Girard et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité de proposer l'amendement suivant : remplacer l'article 1 du règlement proposé par :

« Tout producteur visé par le Plan conjoint doit verser au Syndicat une contribution annuelle de 300 \$. »

Le vote est pris, l'amendement est accepté à la majorité.

Pour : 31

Contre : 16

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maurice Richard et appuyée par Mme Fabiola Clair, il est résolu à l'unanimité d'exempter les producteurs fermiers du paiement de la contribution spéciale de 0,0120528 \$ par litre de lait qu'ils transforment eux-mêmes et qui provient de leur propre production.

Le vote est pris, l'amendement est accepté à l'unanimité.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Clément Caouette, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration étudie une proposition visant à exclure les producteurs fermiers du plan conjoint et de la soumettre lors de la prochaine AGA.

Le vote est pris, l'amendement est accepté à la majorité.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par M. Clément Caouette, il est résolu à l'unanimité de mandater le conseil d'administration d'étudier la demande d'exclure du plan conjoint les producteurs fermiers.

Le vote est pris, l'amendement est accepté à l'unanimité.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Douglas Brook et appuyée par M. Maurice Richard, il est résolu à l'unanimité de retirer l'article 7.1 concernant les déclarations obligatoires.

Le vote est pris, l'amendement est rejeté à la majorité.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maurice Richard et appuyée par Mme Sophie Gascon, il est résolu à l'unanimité de mandater le conseil d'administration d'exclure du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec les producteurs transformateurs de boucherie du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

Le vote est pris, l'amendement est rejeté à la majorité.

Pour : 13

Contre : 23

Monsieur Guy des Rosiers demande le vote sur la résolution principale tel qu'amendé.

Le vote est pris sur la résolution et accepté à la majorité.

Pour : 28

Contre : 17

## J. DIVERS

Aucun point n'a été discuté.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Fabiola Clair et appuyée par Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée générale du plan conjoint.

## REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE** par M. Christian Dubé et appuyée par M. Rosaire Houde, il est résolu à l'unanimité de procéder à la reprise de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

### 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS CHÈVRES DU QUÉBEC

#### **Adoption du Règlement général à titre de règles de régie interne de l'office**

Monsieur Guy des Rosiers demande le vote sur la résolution modifiant le Règlement général à titre de règles de régie interne à l'office tel qu'amendé.

Le vote est pris sur la résolution et accepté à l'unanimité.

### 9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE** par Mme Maude Caron et appuyer Mme Stéphanie Béliveau, il est résolu à l'unanimité que M. Armand Plourde et M<sup>e</sup> Nancy Lemaire agissent respectivement à titre de président et de secrétaire pour la période d'élection.

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE** par Mme Stéphanie Béliveau et appuyée par Mme Olivia Cinter, il est résolu à l'unanimité que M. Guy des Rosiers et Mme Karen Potvin agissent comme scrutateurs.

Les procédures d'élection sont lues par M. Armand Plourde.

Selon les règlements du Syndicat, le CA est formé de sept administrateurs ou administratrices.

Le 30 octobre 2015, conformément aux règlements du Syndicat, les postes en élection sont :

Pour un mandat de un an (année paire) :

- le poste du président en remplacement de M. Stacy Patry qui a démissionné en septembre dernier.

Pour un mandat de deux ans :

- la représentante de la région numéro 2, Mme Maude Caron (Centre-du-Québec, Lanaudière, Mauricie, Outaouais-Laurentides et Abitibi-Témiscamingue)
- Le représentant de la région numéro 3, M. Rémi Hudon (Beauce, Bas-St-Laurent, Côte-du-Sud, Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Le président d'élection informe l'assemblée des points suivants :

- ⇒ Les administrateurs dont le mandat se termine sont rééligibles, à cet effet M. Rémi Hudon a fait parvenir une note indiquant qu'il souhaite se représenter.
- ⇒ Les membres peuvent mettre en candidature autant de candidats qu'ils le désirent.
- ⇒ Les mises en candidatures sont closes sur proposition dûment appuyée et non contestée.

Le président s'assure de l'acceptation de chaque candidat en commençant par la personne sélectionnée en dernier; tout refus par un candidat élimine sa candidature.

Le président d'élection procède à la mise en candidature au poste de président du Syndicat pour un mandat d'un an. Mme Maude Caron est déclarée élue.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSEE PAR	APPUYEE PAR	ACCEPTEE	ÉLU
Christian Dubé	Jean-Philippe Jolin	Maurice Richard	Non	
Bernard Petit	Jocelyn Dubois	Claude Mailhot	Non	
Maude Caron	Bernard Petit	Claude Michaud	Oui	✓
Gérald Dubois	Sylvain Caron	Marie Vaillancourt	Non	✓
Carmen Béliveau	Pauline Clouâtre	Maurice Richard	Non	✓

Le président d'élection procède à la mise en candidature au poste d'administrateur pour la région 2 pour un mandat de deux ans. M. Rémi Hudon a fait parvenir au secrétaire par intérim, M. Louis Ménard, une lettre dans laquelle il présente sa candidature pour le poste d'administrateur pour la région 3.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSEE PAR	APPUYEE PAR	ACCEPTEE	ÉLU
Rémi Hudon	Maude Caron	Bernard Petit	Oui	✓

Le président d'élection procède à la mise en candidature au poste d'administrateur pour la région 2 pour un mandat de deux ans.

DANS L'ORDRE DE MISE EN CANDIDATURE	PROPOSEE PAR	APPUYEE PAR	ACCEPTEE	ÉLU
Fernand Béliveau	Stéphanie Béliveau	Maude Caron	Oui	✓
Claude Mailhot	Jocelyn Dubois	Raynald Dubé	Oui	
Stéphanie Béliveau	Bernard Petit	Marie Vaillancourt	Non	

Après élection, M. Fernand Béliveau est déclaré élu.

Le président d'élection procède à la clôture de la période d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Bernard Petit et appuyée par Mme Marie-Chantal Bessette, il est résolu à l'unanimité de procéder à la destruction des bulletins de vote.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Bernard Petit et appuyée par Mme Marie Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité de terminer la période d'élection.

## 10. PRÉSENTATION DES MEMBRES DES COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ

COMITE DE MISE EN MARCHÉ LAIT		
Marie Vaillancourt	Coordonnatrice	Producteurs transformateurs
Clément Caouette	Administrateur	Poste #3
Normand Forgues	Administrateur	Poste #4
Sylvie Girard	Administratrice	Poste #1
Dominique Brie	Administrateur	Poste #2

COMITE DE MISE EN MARCHÉ BOUCHERIE		
Guillaume Bouchard	Coordonnateur	Poste #3
Sylvain Caron	Administrateur	Poste #1
Normand Legault	Administrateur	Mohair
Gérald Dubois	Administrateur	Représentant des producteurs de lait
Guillaume Paquet	Administrateur	Poste #3

## 11. ÉTUDE DE RÉOLUTIONS

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Stéphanie Béliveau et appuyée par M. Maurice Richard, il est résolu à l'unanimité de demander au MAPAQ de rendre immédiatement disponibles les sommes du programme PAFRAPD pour l'année financière 2015-2016 et de renouveler le programme pour les prochaines années.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Sophie Gascon et appuyée par M. Sylvain Caron, il est résolu à l'unanimité de traduire les correspondances aux producteurs en anglais pour que tous les membres se sentent concernés et concertés.

Le vote est demandé, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Bernard Petit et appuyée par M. Fernand Béliveau, il est résolu à l'unanimité de changer le nom du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec par Les Éleveurs de chèvres du Québec.

Le vote est demandé, la résolution est adoptée majoritairement.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Stéphanie Béliveau et appuyée par M. Bernard Petit, il est résolu à l'unanimité de lever l'AGA du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. Il est 17 h 10.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016

## MISSION

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ) s'est donné pour mission de favoriser l'amélioration des revenus des producteurs caprins par le regroupement, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs caprins du Québec. Le Syndicat travaille également à valoriser la profession des producteurs de chèvres. D'une façon plus particulière, il œuvre dans le développement de la production, de la commercialisation et des marchés. Il est l'interlocuteur de premier rang de tous les intervenants impliqués de près ou de loin à la production caprine. Par ailleurs, en étant affilié à la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC), le Syndicat est impliqué dans les dossiers de santé et de traçabilité des animaux et de salubrité des aliments.

Le Syndicat est administré par sept producteurs élus démocratiquement et est l'office chargé de l'application du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, qui est en vigueur depuis le 29 mars 2001. Le conseil d'administration du Syndicat collabore avec trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) qui travaillent sur des projets propres à leur secteur d'activités.

Pour l'année 2015-2016, le conseil d'administration s'est réuni douze fois, soit huit fois en conférence téléphonique et une fois en CA élargi :

- 21 août 2015
- 4 septembre 2015 (conférence téléphonique)
- 24 septembre 2015 (conférence téléphonique)
- 2 octobre 2015 (conférence téléphonique)
- 5 octobre 2015 (conférence téléphonique)
- 16 octobre 2015
- 23 octobre 2015 (conseil élargi) (conférence téléphonique)
- 30 octobre 2015
- 27 novembre 2015 (conférence téléphonique)
- 11 décembre 2015
- 29 mars 2016 (conférence téléphonique)
- 4 juillet 2016 (conférence téléphonique)

## RESSOURCES HUMAINES

Le Syndicat a conclu une entente de services avec la Direction recherches et politiques agricoles et l'aide aux groupes de l'UPA. Celle-ci a mis à la disposition du Syndicat des ressources concernant le secrétariat ainsi que des services professionnels dans la conduite des activités générales du Syndicat, dont l'application de la convention de mise en marché du lait de chèvre avec les acheteurs. Des changements sont survenus au niveau du secrétariat général, en décembre 2015, et au niveau de la mise en marché, en juin 2016.

## PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'UPA

Au cours de l'année 2015-2016, le Syndicat a participé à plusieurs rencontres et événements dans le but de représenter les producteurs et productrices de chèvres du Québec, et ce, afin de faire entendre les besoins et attentes de ces derniers. En résumé, les représentations ont été les suivantes :

## **CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA**

Mme Maude Caron et MM. Bernard Petit et Rémi Hudon ont participé au Congrès général de l'UPA qui s'est tenu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2015.

## **TABLE DE TRAVAIL DES GROUPES EN ORGANISATION**

La Table de travail des groupes en organisation a tenu trois rencontres en 2015-2016 ainsi qu'une rencontre plus spécifique sur les communications. Son mandat est orienté sur l'identification des défis communs et des actions qui peuvent être réalisées par l'UPA. Le SPCQ est membre de la Table et y participe.

## **TABLE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN MARCHÉ**

La Table de travail sur la mise en marché a tenu quatre rencontres en 2015-2016. Ses principaux mandats sont l'analyse sommaire des décisions de la RMAAQ ainsi que le partage de connaissances sur les outils collectifs de mise en marché. Le SPCQ est membre de la Table et y participe.

## **JOURNÉE DE LA RENTRÉE DE L'UPA**

Le 25 août 2016, Mme Sylvie Martel a participé à la Journée de la rentrée de l'UPA.

## **PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EXTERNES**

### **COMITÉ CRAAQ**

Le Syndicat était présent aux différentes rencontres du comité chèvre du CRAAQ et M. Rémi Hudon y représentait le Syndicat.

### **JOURNÉE INPACQ**

Mme Maude Caron a participé à la Journée INPACQ Caprins, le 29 janvier 2016.

### **RENCONTRE OVIN-CAPRIN AVEC LE MAPAQ**

Mme Sylvie Martel a participé à une rencontre ovin-caprin par visioconférence avec le MAPAQ.

## **SÉLECTION CASEUS : CONCOURS DES FROMAGES FINS DU QUÉBEC – ÉDITION 2015**

Le concours des fromages fins du Québec, Sélection Caseus, contribue, depuis 1999, au rayonnement de l'industrie fromagère et du savoir-faire des fromagers québécois. Ce concours est ouvert à toutes les variétés de fromages provenant de petites ou de grandes fromageries.

La Sélection Caseus de 2016 s'est tenue le 13 septembre, à Québec et MM. Hudon et Petit y représentaient le Syndicat.

Cette année encore, les fromages de chèvre se sont distingués. Les lauréats 2016 par catégorie pour les fromages à base de lait de chèvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :



FROMAGE DE LAIT DE CHÈVRE		
TYPE DE FROMAGE	NOM DU FROMAGE	NOM DE LA FROMAGERIE
Pâte demi-ferme	Le Rondelait	L'Atelier
Pâte ferme ou dure	Le Capra	Fromagerie La Suisse Normande
Croûte fleurie	Grey Owl	Fromagerie Le Détour

## ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DU LAIT DE CHÈVRE

### Rencontres du comité

Les membres du comité lait ont tenu 21 rencontres en grande majorité par conférence téléphonique. Les réunions du comité ont porté principalement sur la négociation de la convention de mise en marché du lait de chèvre.

### L'émission des contrats

L'attribution des volumes de lait par producteurs a dû être revue à de multiples occasions en raison d'offres de volume ponctuelles de certains acheteurs. De plus, différentes problématiques liées à la production ont aussi justifié des révisions de calcul. Pour la prochaine année, le Syndicat vise à attribuer les volumes d'une manière plus globale et selon des calculs plus simples. Nous comprenons bien les règles de la convention, mais les intrants à considérer dans les calculs et le peu de disponibilité financière et humaine militent en faveur d'une simplification du travail.

### Assurance-responsabilité

Le Syndicat a veillé à l'application de l'article 4.4.4 de la convention relative à l'assurance-responsabilité. Un premier envoi ainsi qu'un rappel par courriel ou télécopieur ont été faits. Par la suite, nous avons fait deux rappels téléphoniques aux fermes n'ayant pas fourni les documents.

### Livraison de lait

Tous les mois, un suivi des livraisons de tous les acheteurs de lait de chèvre a été effectué auprès des acheteurs et des mandataires.

Des offres de nouveaux volumes de lait ont été proposées par deux acheteurs, soit Saputo et Laiterie Chalifoux. Par contre, une diminution de volume a été annoncée par Liberté en février.

### Statistiques

Le graphique ci-dessous présente le volume des livraisons aux usines laitières pour la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016, et ce, pour les trois dernières années de production. Le volume de lait produit pour l'année 2015-2016 s'est élevé à 9 590 925, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Année	Volume de lait (litres)	% écart
Année 2015-2016	9 590 925	-5,00 %
Année 2014-2015	10 095 197	5,37 %
Année 2013-2014	9 580 674	-1,76 %
Année 2012-2013	9 752 052	1,82 %

### Renouvellement de la convention

La grande majorité des rencontres du comité lait a été dédiée au renouvellement de la convention de mise en marché. Tous les articles de la convention ont fait l'objet de discussions et au 31 juillet, seul l'article sur le bien-être animal demeurait en suspens.

Une assemblée spéciale s'est tenue en avril dernier, à la demande des producteurs, avec pour sujet principal la présentation de la convention de mise en marché.

### Transport et gestion globale

Beaucoup d'énergie a donc été mise sur le renouvellement de la convention, ce qui a retardé l'avancement du projet de règlement de gestion globale et du dossier transport. Du travail devra donc être fait sur ces dossiers au cours des prochains mois.

## ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DE LA BOUCHERIE

Le comité boucherie a décidé, au cours de la dernière année, qu'il n'y aurait pas de permanence aux réunions et que les rencontres seraient virtuelles afin de restreindre les coûts. Un seul projet de mise en marché a été fait et les producteurs ont eu de la difficulté à combler la quantité demandée de chèvres de réforme. Le projet a nécessité beaucoup de temps de la part des producteurs impliqués.

Une rencontre exploratoire a été tenue avec deux fédérations; agneaux-moutons et bovins. Plusieurs points intéressants sont ressortis de ces rencontres.

## ACTIVITÉS POUR LE MOHAIR

### Association des éleveurs de chèvres angora pur-sang du Québec (AECAPSQ)

#### Recherche et développement

Cette année, l'Association a obtenu du MAPAQ une subvention de recherche et développement pour la mise au point des modalités d'insémination artificielle chez la chèvre angora. Ce projet comprenait plusieurs volets : collecte de semence auprès de boucs appartenant à des éleveurs québécois, volet réalisé en collaboration avec le CEPOQ récemment inauguré; importation de semence de boucs améliorateurs éprouvés depuis l'Australie; mise à l'épreuve d'un protocole d'insémination artificielle spécifique à la chèvre angora, évaluation des résultats, poursuites et retombées. Le projet est actuellement en cours, plusieurs des activités sont en voie d'être complétées et les résultats seront disponibles en 2017.

### Transformation collective

L'AECAPSQ a poursuivi ses services de revente auprès des producteurs des produits de la transformation collective. Elle maintient son offre de transformation du fil en bas de mohair et planifie la conduite d'une nouvelle transformation collective du mohair brut lorsque l'inventaire de la transformation de 2015 sera épuisé.

## COMMUNICATION ET FORMATION

Le Syndicat a fait parvenir aux producteurs quatre *Info-Net Chèvre* en 2015-2016. Le suivi de la dernière assemblée générale annuelle, les postes vacants au sein des comités et le projet de mise en marché boucherie ont été les principaux points.

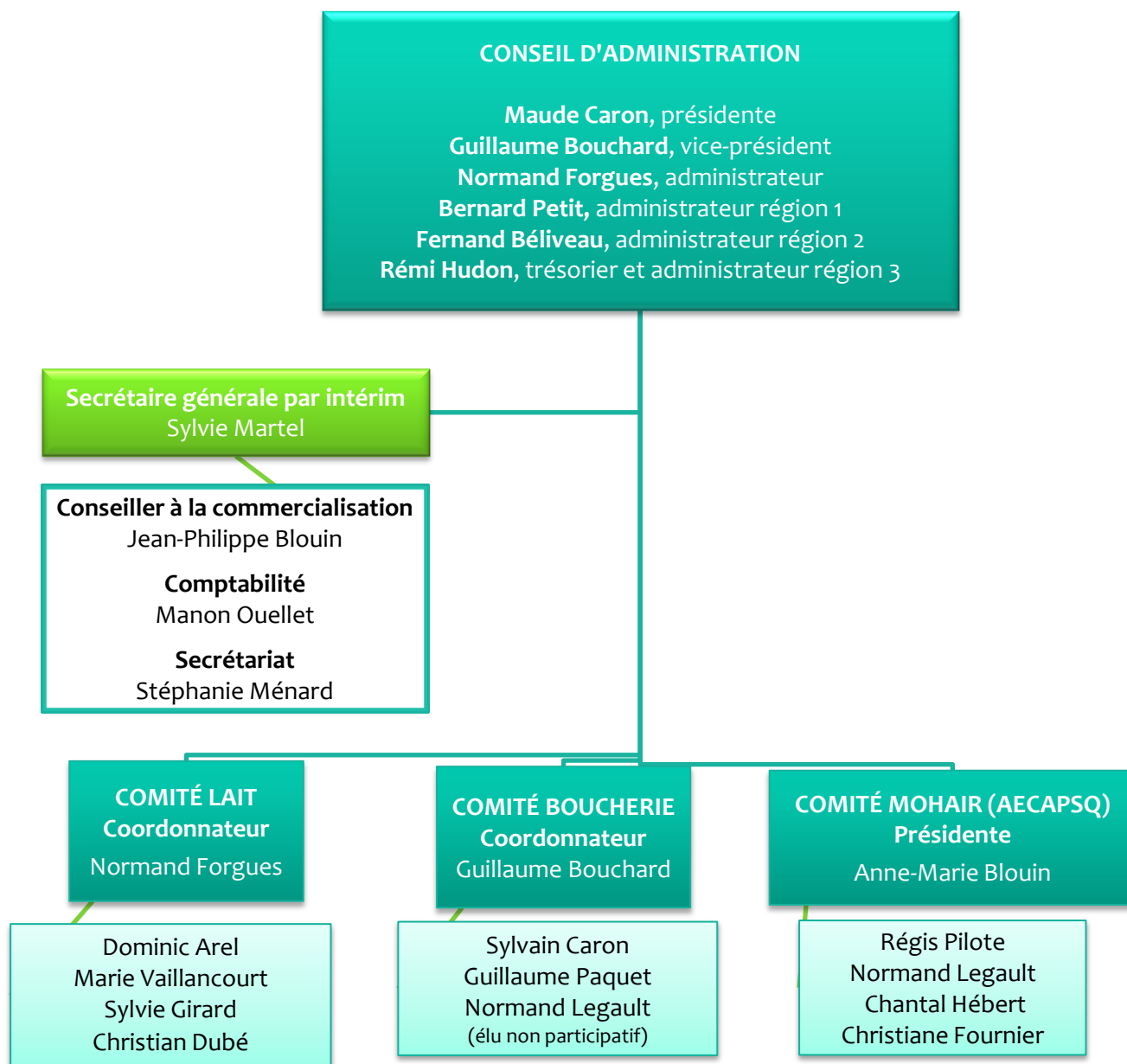
## PLAN DE RESTRUCTURATION

Les modifications des règlements adoptées à l'assemblée générale annuelle de 2015 ont été envoyées à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin d'être entérinées. Après plus d'un an, la RMAAQ n'a toujours pas rendu de décision pour la majorité de ces modifications, ce qui n'a pas permis au SPCQ de travailler à mettre en place les modifications réglementaires prévues. La seule décision rendue par la RMAAQ a été celle concernant les contributions. La décision a été publiée dans *La Gazette officielle du Québec* du 11 mai 2016 et a suscité, dès sa parution, des contestations de la part de plusieurs producteurs du secteur de la boucherie. La RMAAQ a fait des suivis avec ces producteurs et a toujours le dossier entre les mains.

De plus, le départ des coordonnateurs des comités lait et boucherie, à la fin du mois d'août 2016, a obligé le conseil d'administration à demander de nouveau le support de l'UPA afin d'accompagner le SPCQ dans cette nouvelle impasse. Plusieurs rencontres ont été tenues avec les représentants du secteur laitier et de la boucherie afin de pouvoir présenter aujourd'hui une démarche visant à permettre à chacun des secteurs, de manière autonome, d'optimiser leurs chances de développement.

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2015-2016

AU 31 JUILLET 2016



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
ET ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2016**

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec au 31 juillet 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Beauregard & Breault, CPA inc*

Beauregard & Breault, CPA Inc.

*Pierre Breault, CPA auditeur, CA*

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 22 novembre 2016

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2016**

**TABLE DES MATIÈRES**

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 7

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016

					2 016	2 015
	Administration générale	Administration du plan conjoint et autres projets	Mise en marché et projets - lait	Mise en marché et projets - boucherie	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>						
Projet collectif- Développement de chevreau de boucherie						12 449
Projet collectif- Abattoir Forget				4 254	4 254	10 485
Subvention - MAPAQ	27 720				27 720	42 000
Contributions - volume de lait		9 653	119 547		129 200	135 765
Cotisations - membres		5 170		5 688	10 858	10 030
Intérêts, promotion et autres services	3	221			224	4 156
	<u>27 723</u>	<u>15 044</u>	<u>119 547</u>	<u>9 942</u>	<u>172 256</u>	<u>214 885</u>
<b>CHARGES</b>						
Projet collectif- Développement de chevreau de boucherie						9 305
Projet collectif- Abattoir Forget				4 005	4 005	9 719
Réunions - CA et AGA	8 376				8 376	12 270
Représentation et autres réunions	2 146		32		2 178	11 073
Réunions - Comité de mise en marché			5 753	361	6 114	13 504
Salaires et charges sociales						52 612
Déplacements	416		360		776	4 199
Charges locatives	902				902	4 213
Assurances	947				947	958
Fournitures et communications	2 618	682			3 300	6 859
Contributions - l'Union des producteurs agricoles		1 187	27 085		28 272	29 312
Services professionnels	33 525	209	7 889	1 049	42 672	43 051
Services conseils	28 922		71 357	612	100 891	45 194
Publicité et promotion			200		200	1 915
Frais bancaires	1 155				1 155	70
Amortissement des immobilisations corporelles	113				113	153
	<u>79 120</u>	<u>2 078</u>	<u>112 676</u>	<u>6 027</u>	<u>199 901</u>	<u>244 407</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(51 397)</u>	<u>12 966</u>	<u>6 871</u>	<u>3 915</u>	<u>(27 645)</u>	<u>(29 522)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF**  
**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016**

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
	\$	\$
<b>ACTIF NET (NÉGATIF) AU DÉBUT</b>	<b>(3 576)</b>	25 946
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(27 645)</u>	<u>(29 522)</u>
<b>ACTIF NET NÉGATIF À LA FIN</b>	<u><b>(31 221)</b></u>	<u>(3 576)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**BILAN**

**31 JUILLET 2016**

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	40 364	7 975
Comptes clients et autres à recevoir (note 3)	16 464	30 328
Frais imputables au prochain exercice	<u>254</u>	<u>247</u>
	57 082	38 550
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	<u>334</u>	<u>447</u>
	<u><u>57 416</u></u>	<u><u>38 997</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 5)	88 637	42 573
<b>ACTIF NET NÉGATIF</b>	<u>(31 221)</u>	<u>(3 576)</u>
	<u><u>57 416</u></u>	<u><u>38 997</u></u>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

\_\_\_\_\_

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016**

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(27 645)	(29 522)
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>113</u>	<u>153</u>
	<u>(27 532)</u>	<u>(29 369)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres à recevoir	13 864	18 195
Frais imputables au prochain exercice	(7)	(49)
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>46 064</u>	<u>(6 437)</u>
	<u>59 921</u>	<u>11 709</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>32 389</b>	<b>(17 660)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b><u>7 975</u></b>	<b><u>25 635</u></b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b><u><u>40 364</u></u></b>	<b><u><u>7 975</u></u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 JUILLET 2016**

---

#### **1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

#### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

##### **Comptabilisation des produits**

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits des projets collectifs sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont constatés à titre de produits en fonction du nombre de litres mis en marché lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

##### **Instruments financiers**

###### **Évaluation des instruments financiers**

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%

#### 3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES À RECEVOIR

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
	\$	\$
Comptes clients	1 780	6 780
Contributions	12 640	12 941
Subventions du gouvernement provincial et organisme sans but lucratif		8 400
Taxes de vente provinciale et fédérale	<u>2 044</u>	<u>2 207</u>
	<u>16 464</u>	<u>30 328</u>

#### 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable 2 016	Valeur comptable 2 015
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	710	538	172	215
Équipement informatique	<u>2 323</u>	<u>2 161</u>	<u>162</u>	<u>232</u>
	<u>3 033</u>	<u>2 699</u>	<u>334</u>	<u>447</u>

#### 5 - COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
	\$	\$
UPA	83 450	36 881
Administrateurs	270	1 765
Autres	<u>4 917</u>	<u>3 927</u>
	<u>88 637</u>	<u>42 573</u>

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

#### 6 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ

Le Syndicat est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivantes :

	<u>2 016</u>	<u>2 015</u>
	\$	\$
Services professionnels, services conseils, fournitures et communications, salaires, charges locatives et déplacements	153 683	177 373
Contributions	28 272	29 312

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

#### 7 - ÉVENTUALITÉ

Une poursuite pour congédiement illégal a été déposée à la Commission des Normes du Travail par l'ancien directeur général. Le Syndicat considère que cette poursuite est sans fondement et conteste cette réclamation.

#### 8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Syndicat est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement par ses comptes clients et autres à recevoir.

## 1) LE DROIT DE PAROLE

### *Le rôle du président d'assemblée*

- Le président seul peut accorder le droit de parole qui est limité à trois (3) minutes par sujet de discussion (proposition, amendement et sous-amendement).
- Le président s'assure que l'on ne discute que d'une seule question à la fois.
- Le président ne participe pas au débat sauf pour fournir des explications utiles à la compréhension de la proposition à l'étude.

### *Les interventions*

- L'intervenant doit s'adresser au président. Il doit utiliser un langage respectueux et éviter les procès d'intention.
- Ses propos doivent être pertinents à la question à l'étude et éviter les répétitions.

### *Rappel à l'ordre*

- Dès qu'une irrégularité survient, et après avoir obtenu la parole du président, un participant peut lui demander de faire respecter la présente procédure d'assemblée.
- Si le président juge que l'intervention est fondée, il doit veiller à régulariser la situation. D'autre part, plutôt que d'en décider lui-même, le président peut mettre la question en débat ou demander aux participants de se prononcer sur sa pertinence.

## 2) LES RÉOLUTIONS

- Une résolution doit être proposée par un participant ayant droit de vote et appuyée par un deuxième, avant d'être soumise au débat par le président à titre de proposition principale.
- Après sa lecture, la proposition est soumise au débat, elle devient alors propriété de l'assemblée et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.
- Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Si elle le désire, la personne qui appuie prendra ensuite la parole, suivie des autres participants selon l'ordre d'arrivée aux différents micros. À la fin du débat, le proposant se voit offrir une dernière intervention dans laquelle il doit résumer ses arguments.
- Lors du débat, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un amendement à la proposition principale. S'il est jugé recevable par le président, le débat sur la proposition principale cesse pour porter exclusivement sur l'amendement.
- Pour être recevable, un amendement doit être conforme aux règlements, aux décisions déjà prises et être utile (il serait inutile si son adoption équivalait à un rejet de la proposition principale).



- Un amendement peut servir à insérer, supprimer ou remplacer un ou plusieurs mots ou phrases de la proposition principale.
- De la même manière, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un sous-amendement à l'amendement. Toujours s'il est jugé recevable, la discussion sur l'amendement cesse et se porte exclusivement sur le sous-amendement.
- Le sous-amendement est soumis aux mêmes règles que l'amendement, mais il ne peut en aucun temps être amendé.

### 3) LE VOTE

- Le président ne peut mettre aux voix qu'une seule proposition à la fois.
- Lorsque plus personne ne demande la parole, le débat est terminé et le président demande lecture de la proposition et appelle le vote.
- Sur proposition dûment appuyée, un participant peut demander de mettre fin au débat sur la proposition et de procéder au vote. Le président demande alors aux participants de se prononcer et, si les deux tiers d'entre eux sont en accord, il met fin au débat sur la proposition à l'étude et la soumet immédiatement aux voix. Le président peut aussi de son propre chef, après plusieurs interventions, demander à l'assemblée si elle est prête à voter.
- Le vote se prend par main levée à moins qu'une proposition pour un scrutin secret soit acceptée par la majorité des participants présents (au moyen d'un vote à main levée). Le président demande successivement que lèvent la main les délégués qui votent pour la proposition, ceux qui votent contre et ceux qui s'abstiennent.
- Toute décision est prise à la majorité absolue des voix, c'est-à-dire celle réunissant plus de la moitié des voix exprimées exception faite du vote pour mettre fin au débat (troisième paragraphe du présent chapitre).
- Le président du Syndicat, s'il préside aussi l'assemblée, n'a droit de vote que lors d'un scrutin secret ou en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.



## ACRONYMES UTILISÉS

<b>AECAPSQ</b>	Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec
<b>AGA</b>	Assemblée générale annuelle
<b>AGS</b>	Assemblée générale spéciale
<b>ALCQ</b>	Association laitière de la chèvre du Québec
<b>AQISEP</b>	Association québécoise d'information scolaire et professionnelle
<b>CDEC</b>	Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté
<b>CEPOQ</b>	Centre d'expertise en production ovine du Québec
<b>CRAAQ</b>	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
<b>CRSAD</b>	Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
<b>DGSAIA</b>	Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments
<b>FAC</b>	Financement agricole Canada
<b>FADQ</b>	La Financière agricole du Québec
<b>FNCC</b>	Fédération nationale canadienne de la chèvre (CNGF en anglais)
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>PAFRAPD</b>	Programme d'appui financier aux regroupements et associations de producteurs désignées (MAPAQ)
<b>PCSRA</b>	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
<b>RECBQ</b>	Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec
<b>RMAAQ</b>	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
<b>SECLRQ</b>	Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec
<b>SPCQ</b>	Syndicat des producteurs de chèvres du Québec
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles

## NOTES



## COORDONNÉES DU SYNDICAT

### SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

**Téléphone :** 450 679-0540  
**Télécopieur :** 450 463-5293  
**Courriel :** [chevres@upa.qc.ca](mailto:chevres@upa.qc.ca)  
**Site Internet :** [www.chevreduquebec.com](http://www.chevreduquebec.com)

**Sylvie Martel**  
Secrétaire générale par intérim  
Poste 8554

**Jean-Philippe Blouin**  
Agent de projet  
Poste 8391

**Stéphanie Ménard**  
Secrétaire  
Poste 8685



Syndicat des  
producteurs de  
chèvres du Québec